



FEDERATION FRANCAISE de BASKET-BALL
COMITE DEPARTEMENTAL de la HAUTE GARONNE



COUPE DE LA GARONNE

FINALE SENIORS FILLES 17H30
CTC ASTRO TMB - GOTB TOURNEFEUILLE 2

FINALE SENIORS GARCONS 20H30
TOAC 2 - GOTB OTB

SAMEDI 25 AVRIL 2020
PETIT PALAIS DES SPORTS DE TOULOUSE



toulouse
métropole



CAISSE D'ÉPARGNE
DE MIDI-PYCNÉE

CHASSEOTRESOR



BULLETIN OFFICIEL

FEVRIER 2020

PARTIE OFFICIELLE

Réunion Bureau – Mardi 11 février 2020

Membres présents :

Mmes. Fabienne BINET et Sandrine ESCOFFRES.

Mrs. Hervé FAUCON - Laurent LACAZE - Gérard NEBOUT et Alexandre STEIN.

Membres excusés :

Mrs. David SANTOS ROUSSEAU - Xavier TIZON et Robert VILLANOVA.

Assiste à la réunion :

Mme. Yamina ALONSO.

ORDRE DU JOUR :

1 : Présidence

2 : Secrétaire Général.

3 : Pôle arbitres.

4 : Commission Equipements

5 : Calendrier des événements du CD 31.

Le quorum requis étant atteint, le Bureau peut valablement délibérer.

1 : Présidence (Alexandre STEIN) :

La séance est ouverte à 20 heures 10 par Alexandre STEIN qui revient sur la soirée des vœux du 24 janvier à l'Arène Club de Ramonville. Il remercie vivement tous les salariés et les bénévoles qui ont participé au bon déroulement de cet événement qui s'améliore d'année en année.

2 : Secrétaire Général (Gérard NEBOUT) :

2.1 : Licences compétition :

Le nombre de licenciés à ce jour est de **10569** contre **10399** il y a 1 an soit une augmentation de **170** licenciés ce qui représente **+ 1,6 %**.

2.2: Devis en cours :

Deux devis à ce jour :

- un sur l'entretien des espaces verts de La Maison du Basket qui demande à être à nouveau étudié,

- un autre faisant suite à un dégât des eaux dans le bureau des techniciens avec création d'une évacuation d'eau pluviale dans le chéneau en toiture. Cette intervention pourra se faire après accord de la Ligue Occitanie et celui de de la copropriété voisine pour l'installation d'une nacelle.

2.3 : Candidatures pour l'organisation des finales départementales du 30 mai 2020 :

Nous avons reçu cette année **6 candidatures** :

Bruguères, Muret, Portet, Roquettes, BLAC et OTB.

Les installations des 4 premiers clubs sont connues des membres du Bureau.

Par contre celles des 2 derniers le sont moins. C'est pourquoi Céline GUIRAUD et Charles THOUIN se sont rendus sur ces 2 sites et ont fait parvenir leur compte rendu complété par des photos.

Après avoir débattu, les membres du Bureau décident à **la majorité de confier l'organisation de cet événement à l'OTB.**

2.4 : Rappel :

Les demi-finales de la Coupe de La Garonne se déroulent samedi 22 février à partir de 17h.30 et dimanche 23 février à partir de 13 h. à Gratentour.

Le Président souhaite la présence de nombreux élus.

3: Pôle arbitres (Laurent LACAZE) :

3.1 : Développement de l'arbitrage sur les championnats jeunes régional – Div.2 :

Une convention de partenariat entre le Comité et les clubs présentée par Laurent LACAZE est validée

à l'unanimité par le Bureau et signée ce jour par Le Président.

3.2 : Championnat de France Universitaire de Basket Ecoles :

Monsieur Didier ARQUE, Directeur Régional F.F.Sport U. a obtenu de sa direction nationale l'organisation de ce Championnat, comme il y a 5 ans.

Aussi, il sollicite le Comité pour la couverture des rencontres en OTM et ARBITRES.

Pascal CASU accompagné de tous ces officiels disponibles sera responsable des OTM.

Yann DAVIDSON encadrera les arbitres avec l'appui de Laurent LACAZE et Charles THOUIN détaché par le Comité pour cet événement.

Ces manifestations vont se dérouler du 31 mars au 3 avril à La Maison du Basket ainsi que dans 3 gymnases voisins : Soncourt, Nouvel Argoulet et TCMS.

4 : Commission Equipements (Fabienne BINET & Sandrine ESCOFFRES) :

- Homologation H1 de la salle du collège de Saint Jory,
- Demande d'homologation de la salle attenante au gymnase principal de Plaisance du Touch programmée le 20 février.

5 : Calendrier de tous les événements du CD 31 :

Mini-Basket :

- Carnaval U7 : dimanche 1^{er} mars 2020 à Tournefeuille
- Panier d'Or : dimanche 8 mars 2020 à l'ASTRO
- **Fêtes Nationales :**
 - U9 à Saint-Gaudens le samedi 16 mai 2020
 - U11 à Bessières le dimanche 17 mai 2020
 - U7 au Fousseret le jeudi 21 mai 2020

Coupe de la Garonne :

- 1/2 finales samedi 22 et dimanche 23 février 2020 à Gratentour
- Finales samedi 25 avril 2020 au Petit Palais des Sports

3x3 :

- Master Départemental le dimanche 19 avril lieu à déterminer

Finales Départementales :

- Samedi 30 mai 2020 à Plaisance du Touch

Sélections :

- TIC U12 : samedi 6 et dimanche 7 juin 2020 lieu à déterminer
- Finale Occitanie U12 : samedi 20 et dimanche 21 juin 2020 lieu à déterminer

Assemblée Générale CD31 :

- Samedi 13 juin 2020 à la Maison du Basket

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures 15.

2020-02 -13-C31-Bureau

Procès-verbal n°15

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE

Vendredi 31 janvier Samedi 01 et dimanche 02 février 2020

SENIORS Filles

4 ftes techniques

SENIORS Garçons

16 ftes techniques

JEUNES

U18 Filles

3 ftes techniques

U17 Garçons

2 ftes techniques

U15 Filles

RAS

U15 Garçons

2 ftes techniques

U13 Filles

RAS

U13 Garçons

1 fte technique

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque

U11 Filles

RAS

U11 Garçons

RAS

Procès-verbal n°16

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE Vendredi 07 Samedi 08 et dimanche 09 février 2020

SENIORS Filles 3 ftes techniques
SENIORS Garçons 6 ftes techniques

JEUNES

U18 Filles RAS
U17 Garçons RAS
U15 Filles RAS
U15 Garçons RAS
U13 Filles RAS
U13 Garçons RAS

Procès-verbal n°17

VERIFICATION DES FEUILLES DE MARQUE Vendredi 28 samedi 29 février et dimanche 01 mars 2020

SENIORS Filles 5 ftes techniques

SENIORS Garçons 9 ftes techniques
4 ftes disqualifiantes S.R
2 ftes disqualifiantes A.R

JEUNES

U18 Filles RAS
U17 Garçons RAS
U15 Filles 1 fte technique
U15 Garçons RAS
U13 Filles RAS
U13 Garçons RAS

MINI-BASKET

La Commission Mini-Basket demande aux associations de prendre le plus grand soin au remplissage des feuilles de marque

U11 Filles RAS

U11 Garçons RAS

Commission sportive – discipline du 03 février 2020

Membres qui ont pris part aux délibérations

Mesdames BINET Fabienne-VILA Corinne et Monsieur JUMAIRE Laurent

DOSSIER N° 22/2019-2020

Rencontre Séniors D-3 F Poule A

n°1021 du samedi 1^{er} février 2020 à 20h30

**Opposant EN - CTC BCN31 - B. CASTELMAUROU LAPEYR. MONTRABE - 2 à BASKET CLUB
FOUSSERETOIS - 2**

FORFAIT DE BASKET CLUB FOUSSERETOIS - 2

Vu les règlements généraux du CD31,
Vu les règlements sportifs particuliers du CD31,
Vu les pièces constituant le dossier,

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 3 février 2020 :

CONSTATANT que l'association **BASKET CLUB FOUSSERETOIS** par un courriel adressé au CD31, au répartiteur des arbitres du CD31 et au correspondant du **B. CASTELMAUROU LAPEYR. MONTRABE** en date du 1^{er} février 2020 à 1h36 informe que son équipe ne pourra pas se déplacer ce jour à 20h30 pour jouer la **rencontre Séniors D-3 féminins Poule A n° 1021** les opposant à **EN - CTC BCN31 - B. CASTELMAUROU LAPEYR. MONTRABE - 2,**

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide, en application de l'article 22-3 des règlements généraux du Comité Départemental de la Haute-Garonne, de la perte de la rencontre n°1021 par **FORFAIT** pour l'équipe **BASKET CLUB FOUSSERETOIS – 2** avec 0 point au classement.

Par ailleurs, l'association sportive **BASKET CLUB FOUSSERETOIS** doit s'acquitter du versement de la somme de **150€00 (cent cinquante euros)** montant de la pénalité financière pour la perte d'une 1^{ère} rencontre par pénalité ou par forfait. Cette somme doit être directement versée à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 922 des Règlements généraux FFBB.

Commission sportive – discipline du 07 février 2020

Membres qui ont pris part aux délibérations

Mesdames BINET Fabienne-VILA Corine et Monsieur JUMAIRE Laurent

DOSSIER N° 23/2019-2020

Rencontre U15 F D-2 Poule B

n°5289 du samedi 1^{er} février 2020 à 17h00

Opposant BASKET LAURAGAIS à BASKET CLUB VERFEILLOIS

Votre équipe participe à la rencontre avec 11 joueuses alors que le règlement sportif particulier autorise seulement 10 joueuses au plus.

Vu les règlements généraux du CD31,

Vu les règlements sportifs particuliers du CD31,

Vu les pièces constituant le dossier,

Nous vous demandons de trouver ci-dessous, la décision prise par la Commission Sportive Départementale (discipline) lors de sa réunion du 7 février 2020 :

Suite au contrôle de la feuille de marque de la rencontre du Championnat U15 F D-2 Poule B n°5289 du samedi 1^{er} février 2020, la Commission Sportive Départementale a constaté que dans l'effectif de votre équipe, il y'avait 11 joueuses :

ALINIER	Agathe	BC064918
AMBRY	Maeva	BC054253
ASSJADI	Arwa	BC056878
BOURDIN	Laelia	BC054326
BOUSQUET	Perrine	BC064335
CATEL	Raphaëlle	BC065674
MALVES	Garance	BC053070
PANONT	Marilou	BC056229
RASOLOFO	Solofomamy Alexandrine	BC057101
SUBRA-- PLATERO	Charlotte	BC052897
TAHRI	Elsa	BC058501

CONSIDERANT qu'à chaque rencontre l'entraîneur valide par sa signature la conformité de constitution de l'équipe qu'il présente ; qu'il engage ainsi la responsabilité de son club ;

CONSIDERANT l'article 4 des règlements sportifs particuliers U15 F D-2 stipule le nombre de joueur(se)s autorisé(e)s 10 au plus ;

CONSIDERANT que l'article 50 des règlements généraux prévoit que la Commission Sportive Départementale est compétente pour procéder à toutes vérifications ultérieures quant à la régularité de la qualification des licenciés inscrits sur la feuille de marque et participant à la rencontre ; que la sanction réglementairement prévue est la perte de cette rencontre par pénalité ;

CONSIDERANT que l'association **BASKET LAURGAIS** n'a pas appliqué les règlements sportifs de la saison en cours, qu'une infraction aux règlements susvisés est donc constituée ;

PAR CES MOTIFS, la Commission Sportive Départementale (discipline) décide :

- de la perte par pénalité pour l'équipe **BASKET LAURGAIS** de la rencontre du Championnat U15 F D-2 féminin poule B N°5289 du 01/02/2020,
- En conséquence et en application de l'article 62 des règlements généraux du CD31 :
 - Le score de la rencontre susvisée est de : 0 à 0
 - Les points au classement du Championnat U15 D-2 F sont attribués comme suit :
 - 0 point pour l'équipe **BASKET LAURGAIS** pour la rencontre et 2 points pour l'équipe :
BASKET CLUB VERFEILLOIS

Par ailleurs, l'association sportive **BASKET LAURGAIS** doit s'acquitter du versement d'une pénalité financière de **SOIXANTE EUROS (60.00€)**, conformément aux dispositions financières du Comité Départemental de la Haute Garonne. Somme à verser à la Trésorerie Départementale dans un délai de HUIT jours après expiration du délai d'appel.

A l'encontre de cette décision un appel peut être interjeté devant la Chambre d'Appel, dans les dix jours ouvrables à compter de la date de réception de la présente notification, conformément aux dispositions de l'article 922 des Règlements généraux FFBB.

TOURNOIS

MOIS DE MAI 2020

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U18	U20	SEN
21	ROQUETTES	X	X	X	X					
21	LABARTHE									X
23	LABARTHE	X	X	X	X					
24	LABARTHE					X	X	X		
30	COLOMIERS			X						
31	ROQUETTES					X F	X	X	X M	X F

MOIS DE JUIN 2020

JOURS	CLUBS	U7	U9	U11	U13	U15	U17	U18	U20	SEN	LOISIR
1	COLOMIERS				X						
6	VERFEIL		X	X	X	X F					
6	CUGNAUX	X	X	X							
6	FROUZINS	X	X	X	X						
7	FROUZINS					X	X	X			
13/14	BAB'SS	X	X	X							
13/14	VILLENEUVE	X	X	X	X	X					
27	VILLENEUVE										X

Maison du Basket—36 avenue de l'Hers—31500 TOULOUSE

☎ 05.62.71.69.50 📞 05.62.71.69.51

🌐 <http://basketcd31.com/>

✉ secretariat@basketcd31.com

N° SIRET : 350 195 251 00029—CODE APE 926 C